



CREULLY SUR SEULLES

**Nombre de Conseillers :**

Elus :	40
Présents :	24
Absents :	16 dont 8 procurations
Votants :	32

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la mairie de Creully – Commune de Creully sur Seulles (sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune Nouvelle).

**Présents :** Thierry OZENNE, Maire. Franck DUROCHER, Jean-Paul BÉRON, Yves JULIEN, Maires délégués. Christine LEGUERN, Geneviève SIRISER, Virginie SARTORIO, Katia OMONT, Edmond GILOT, CARRE Jacky, THOMAS Hubert, Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Alain COUZIN, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Pierre FERAL, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Jean LEFRANCOIS, Nicole MICHEL, Yolande PICARD, Geoffrey RENOUF, Patrick SENECAI, Claudine VANSTAEN,

**Procurations :** Cyrille MAUDUIT à Edmond GILOT, Lydie ETIENNE à Christine LEGUERN, Mathilde FAUCHIER DELAVIGNE à Franck DUROCHER, Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Bernard LOUIS à Yves JULIEN, Géraldine MARIE à Jacky CARRÉ, Thierry LEROY à Katia OMONT.

**Absents :** Mélanie BEKAERT, Yves BERNARD, Laurence COLLET, Dominique GILLES, Christelle LE COADOU, Françoise MORVAN, Alexandre RAY, Florent VAUVERT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, l'assemblée valide cet ajout à l'unanimité :

### 3) Finances : régularisation d'actif et passif

#### 1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

#### 2) Vente du Terrain « Clos de l'Épinette » à NEXITY ZH n° 183 – Superficie 33 736 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 26 septembre 2017 et du 12 décembre 2017 concernant les engagements pris avec la société NEXITY. Suivant l'avis des domaines du 18 avril 2018 estimé à 675 000 €, avec une marge de négociation à 10 %, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider le prix de vente du dit terrain à 650 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide le prix de vente du terrain « Clos de l'Épinette » à 650 000 € (six cent cinquante mille euros).

#### 3) Finances : régularisation d'actif et de passif

A la demande du trésorier comptable, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour faire procéder à toutes les écritures de régularisation de l'actif et du passif de Creully sur Seulles.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire procéder à toutes les régularisations d'actif et de passifs nécessaires.

#### 4) Informations et questions diverses

Néant

*Séance levée à 19h30*